

Commune de CHENIERS

Chéniers, le 15 juin 2024

Le Maire, Gilles GAUDON

à

Habitants, Entreprises et Associations

Objet : Réhabilitation du porche du clocher de l'Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge de Chéniers – Mécénat populaire et d'entreprise

Madame, Monsieur,

La commune peut s'enorgueillir de l'Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, joyau de son patrimoine qui a été classé monument historique en 1930. Elle attire chaque année bon nombre de visiteurs.

Cependant au fil des ans, cet édifice a connu des dégradations. Au vu des premiers désordres constatés, il a été décidé de faire procéder à un diagnostic visant à permettre l'élaboration de futurs programmes de travaux.

A l'issue de cette première étape, les travaux identifiés et jugés prioritaires concernent la réouverture du porche du clocher comme il était à son origine au XIVème siècle.

Le coût total de cette opération s'élève à 377 015 € HT soit 446 461 € TTC.

Les subventions diverses couvrent en partie cette somme, cependant les travaux constituent une lourde charge pour le budget communal. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de faire appel à la Fondation du Patrimoine.

La fondation du Patrimoine créée par la loi du 2 juillet 1996 a pour vocation de soutenir les projets de restauration et de valorisation du patrimoine qui créent de la valeur pour nos territoires. Aussi, convaincus de votre attachement à notre Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, sûrs de votre volonté de vous impliquer dans ce beau projet, facteur de mieux vivre ensemble, nous lançons avec son aide un appel au mécénat populaire et d'entreprise dans le cadre d'un appel aux dons lancé prochainement, ouvert à tous, habitants, entreprises, associations et amis de la commune.

Chacun d'entre nous pourra s'impliquer dans ce projet citoyen : particuliers, entreprises, associations, tout en bénéficiant à titre individuel d'avantages fiscaux de 60 à 75 %.

Le patrimoine historique fait partie de notre mémoire collective. C'est un devoir citoyen de le protéger et de le valoriser afin de le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation, de votre soutien, de votre générosité et dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance des sentiments dévoués de la municipalité.

Gilles GAUDON
Maire de Chéniers

Mairie de CHENIERS
13 rue de la Liberté
23220 CHENIERS

mairie.cheniers@orange.fr
Tél. 05.55.62.13.08

Commune de CHENIERS**Informations pratiques**

L'Etat encourage le mécénat et les dons ouvrent droit aux dispositions fiscales qui concernent les organismes reconnus d'utilité publique.

« Vous êtes un particulier, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60 % et dans la limite de 20 % du revenu imposable »

« Vous êtes une personne soumise à l'ISI, votre don bénéficie d'une réduction de 75 % du don, dans la limite de 50 000 € »

« Vous représentez une entreprise, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 60 % dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires ».

L'appel aux dons s'adresse à tous ceux qui souhaitent participer à la réalisation de ce projet patrimonial, mémoriel et historique.

Pour faire un don par carte bancaire ou virement : [www.fondation-patrimoine.org/.....](http://www.fondation-patrimoine.org/)

Pour faire un don par chèque : le libeller « Fondation du Patrimoine – Commune de Chéniers » et l'envoyer au 80 Avenue Baudin 87000 Limoges.

La Fondation du Patrimoine fera parvenir à chaque donateur un reçu fiscal

Les projets culturels sont un bon antidote à la crise économique !